

Municipalité de  
Saint-Roch-de-Richelieu

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 14 janvier 2025, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s’est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Absent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, opérations et greffier-trésorier adjoint.

---

**1. OUVERTURE**

**2025-01-01**

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

**2025-01-02**

**1.2 MOMENT DE RÉFLEXION**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.



2025-01-03

### 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

#### 1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

#### 2. ADMINISTRATION

- 2.1 Dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement de la Municipalité sur la gestion contractuelle
- 2.2 Dépôt - Bilan de l'eau 2023
- 2.3 Adoption - Engagement à élaborer et mettre en oeuvre un PGA - Eau
- 2.4 Adoption - Programmation 1 TECQ 2024-2028
- 2.5 Demande d'aide financière au fonds régions et ruralité pour l'achat d'appareils exerciseurs pour le parc Raymond-Perron

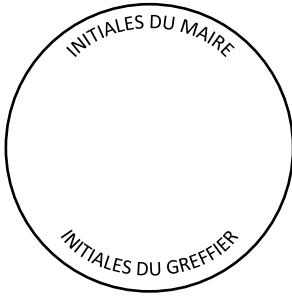
#### 3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Autorisation affichage des postes pour le camp de jour municipal
- 3.2 Fin de probation - Employé 13-1012
- 3.3 Dépôt - Démission d'un employé #22-0072
- 3.4 Embauche d'une recrue au SSI

#### 4. COMMUNICATION

#### 5. FINANCES

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Approbation de la liste des dépenses incompressibles prévues pour l'année 2025



5.4 Autorisation de dépenses pour l'achat de livres et périodiques destinés à la collection municipale de la bibliothèque

**6. BIENS ET SERVICES**

6.1 Octroi d'un contrat - Achat d'un serveur informatique

6.2 Octroi d'un contrat - Achats d'exerciseurs pour le parc Raymond-Perron

6.3 Octroi de mandat - Gestion de la santé et sécurité au travail

**7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

7.1 Adoption - 462-2024 - Règlement modifiant le règlement de zonage 220 concernant les dispositions sur les enseignes

7.2 Adoption - Règlement 464 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensations et les conditions de perception pour l'année 2025

7.3 Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs 446-2025

7.4 Avis de motion et dépôt - Règlement 466-2025 relatif à la Vidange des installations septiques

7.5 Avis de motion et dépôt - Règlement 467-2025 modifiant le fonds de roulement

7.6 Avis de motion et dépôt - Règlement 468-2025 Règlement d'emprunt de 963 178.76 \$ afin d'effectuer des travaux de voirie sur le Rang du Brûlé et du Rang du Ruisseau Nord

**8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis.

8.2 Adoption - Dérogation mineure 135 Côte Saint-Jean

8.3 Dépôt et adoption du CCU du 17 décembre 2024

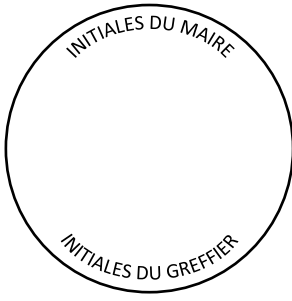
8.4 Adoption PIIA Cité-Aneda lot 6 635 683

8.5 Adoption PIIA Cité-Aneda lot 6 635 684

8.6 Adoption PIIA Cité-Aneda lot 6 635 685

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**



**11. AFFAIRES DIVERSES**

11.1 Dépôt d'une correspondance

**Il est procédé au dépôt d'une ordonnance de la CPTAQ  
relativement au lot 3 733 258.**

**12. CLÔTURE**

12.1 Période de questions du public

12.2 Période d'intervention des élus

12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-04**

**1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 4 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la séance extraordinaire du budget du conseil de la municipalité s'est tenue le 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de ces séances et renoncent à leur lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de décembre 2024 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2. ADMINISTRATION**

**2025-01-05**

**2.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL CONCERNANT  
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ  
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**



Il est procédé au dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement de la Municipalité sur la gestion contractuelle.

**2025-01-06 2.2 DÉPÔT - BILAN DE L'EAU 2023**

---

Il est proposé :

Le greffier-trésorier dépose le bilan de l'eau de 2023.

**2025-01-07 2.3 ADOPTION - ENGAGEMENT À ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE UN PGA - EAU**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

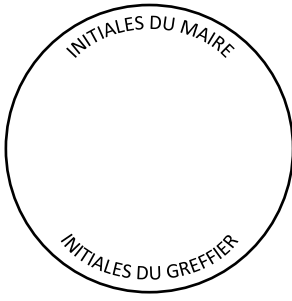
CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :



Élaborer et mettre en oeuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 30 septembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-08 2.4 ADOPTION - PROGRAMMATION 1 TECQ 2024-2028**

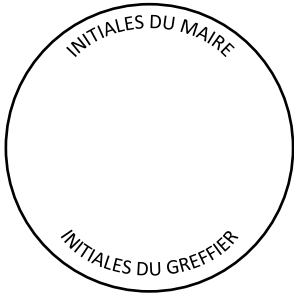
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière



obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

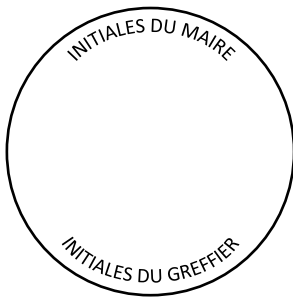
**2025-01-09 2.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ POUR L'ACHAT D'APPAREILS EXERCISEURS POUR LE PARC RAYMOND-PERRON**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettrait l'aménagement d'un parcours avec des exerciseurs au Parc Raymond-Perron avec un fort bénéfice pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire utiliser son enveloppe restante au fond régions et ruralité;



D'autoriser la direction générale ou la direction générale adjointe à déposer cette demande d'aide financière au FRR;

De nommer le directeur général comme personne-ressource et le directeur des opérations comme personne substitut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. RESSOURCES HUMAINES**

**2025-01-10 3.1 AUTORISATION AFFICHAGE DES POSTES POUR LE CAMP DE JOUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a renouvelé le camp de jour municipal pour l'été 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage des postes pour la saison estivale 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-11 3.2 FIN DE PROBATION - EMPLOYÉ 13-1012**

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

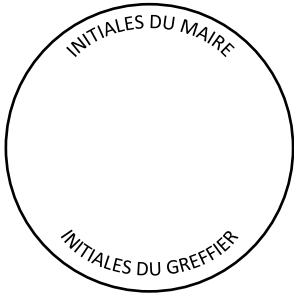
De mettre fin à la probation de l'employé 13-1012;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-12 3.3 DÉPÔT - DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ #22-0072**

La lettre de démission de l'employé 22-0072 est déposée.

**2025-01-13 3.4 EMBAUCHE D'UNE RECRUE AU SSI**



CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de Luc Beuregard, directeur du SSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'embaucher Monsieur Yohann Peddie à titre de pompier recruté selon les termes de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. COMMUNICATION**

---

**5. FINANCES**

**2025-01-14 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE**

---

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

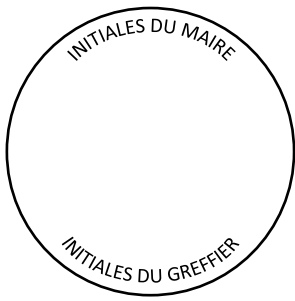
**2025-01-15 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font



partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de décembre totalisant la somme de 215 436.25 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de janvier totalisant la somme de 102 910.36 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-16 5.3 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2025**

Il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2024 jointes à la présente résolution totalisant la somme de 3 221 181\$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou en son absence le directeur des opérations, à faire les paiements des dépenses incompressibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

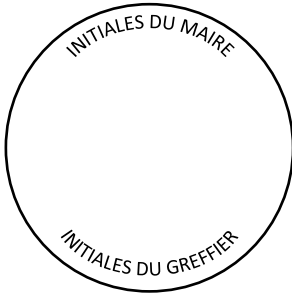
**2025-01-17 5.4 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT DE LIVRES ET PÉRIODIQUES DESTINÉS À LA COLLECTION MUNICIPALE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2025 de la Municipalité prévoit 6 000 \$ de crédits budgétaires pour l'achat de livres et périodiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'autoriser la responsable de la bibliothèque à faire l'achat de livres et périodiques en 2025 pour un montant ne dépassant pas la somme de 6 000 \$, avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**6. BIENS ET SERVICES**

**2025-02-18 6.1 OCTROI D'UN CONTRAT - ACHAT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'évolution rapide de la technologie et le besoin de la municipalité de se doter d'infrastructures informatiques de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la firme externe qui conseille la municipalité en matière informatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur et appuyé par Monsieur :

D'octroyer le contrat pour l'achat et le remplacement du serveur informatique à la firme FPS Informatique selon la soumission 3018 pour un montant total de 16 642.63\$ incluant les taxes;

Que cette dépense sera assumé par le fond de roulement sur une période de 7 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-19 6.2 OCTROI D'UN CONTRAT - ACHATS D'EXERCISEURS POUR LE PARC RAYMOND-PERRON**

---

CONSIDÉRANT QUE l'importance que le conseil municipal accorde à la pratique des activités physiques;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité local MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'exerciseurs à la firme Jambette selon la soumission 11-03294 pour un montant de 19 989,50\$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2025-01-20

**6.3 OCTROI DE MANDAT - GESTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE il est nécessaire d'avoir un accompagnement externe en matière de gestion de la santé et la sécurité au travail et la gestion des accidents de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser le directeur général ou adjoint à signer pour et au nom de la municipalité toute entente et convention avec la la mutuelle Prévention FQM et la firme Medial Conseil Santé Sécurité inc.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

**7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

2025-01-21

**7.1 ADOPTION - 462-2024 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 CONCERNANT LES DISPOSITIONS SUR LES ENSEIGNES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le second projet de règlement à la séance de décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'adopter le règlement 462-2024.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

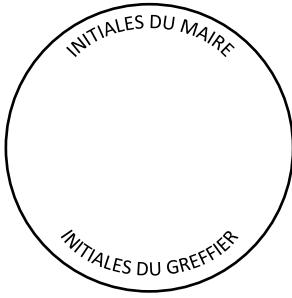
2025-01-22

**7.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 464 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QUE un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire par Guy Nadon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter le règlement 464-2024.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-23 7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS 446-2025**

---

Il est proposé :

Avis de motion et dépôt sont donnés par Monsieur René Courtemanche.

**2025-01-24 7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 466-2025 RELATIF À LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

---

Il est proposé :

Avis de motion et dépôt sont donnés par Monsieur Denis Dugas.

**2025-01-25 7.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 467-2025 MODIFIANT LE FONDS DE ROULEMENT**

---

Il est proposé :

Avis de motion et dépôt sont donnés par Monsieur Guy Nadon.

**2025-01-26 7.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 468-2025 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 963 178.76 \$ AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE RANG DU BRÛLÉ ET DU RANG DU RUISSEAU NORD**

---

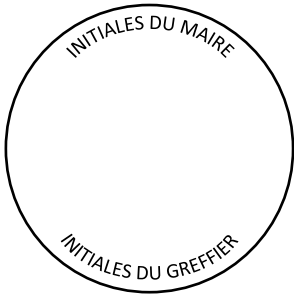
Il est proposé :

Avis de motion et dépôt sont donnés par Monsieur Martin Évangéliste.

**8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

**2025-01-27 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.**

---



Il est procédé au dépôt du rapport du mois de décembre sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

**2025-01-28 8.2 ADOPTION - DÉROGATION MINEURE 135 CÔTE SAINT-JEAN**

CONSIDÉRANT QUE les propriétés sont des lots existants construits en bordure de la route 233 et de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la bonne foi du demandeur la demande est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la situation n'aggrave pas le risque en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la situation n'aggrave pas le risque en matière de santé publique et que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE elle ne porte pas atteinte au bien-être général et qu'elle n'est pas un moyen pour répondre à la convenance du demandeur (ne peut pas faire autrement);

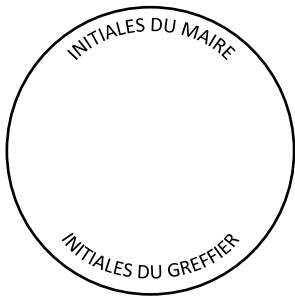
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

Recommande de régulariser le dossier de cette propriété en accepté la dérogation mineure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-29 8.3 DÉPÔT ET ADOPTION DU CCU DU 17 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Steeve Coll :



De déposer et d'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour le mois de décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-30 8.4 ADOPTION PIIA CITÉ-ANEDA LOT 6 635 683**

---

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu suivant une demande de modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser l'émission du permis de construction pour le lot projeté 6 635 683 tel que proposé par le promoteur Cité Aneda.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-31 8.5 ADOPTION PIIA CITÉ-ANEDA LOT 6 635 684**

---

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

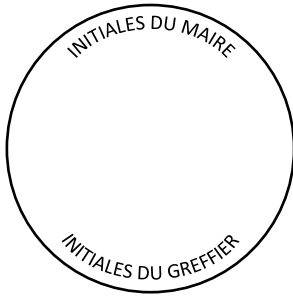
D'autoriser l'émission du permis de construction pour le lot projeté 6 635 684 tel que proposé par le promoteur Cité Aneda.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-01-32 8.6 ADOPTION PIIA CITÉ-ANEDA LOT 6 635 685**

---

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser l'émission du permis de construction pour le lot projeté 6 635 685 tel que proposé par le promoteur Cité Aneda.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. AFFAIRES DIVERSES**

**2025-01-33 11.1 DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE**

---

Il est procédé au dépôt d'une ordonnance de la CPTAQ relativement au lot 3 733 258.

**12. CLÔTURE**

**2025-01-34 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

**2025-01-35 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

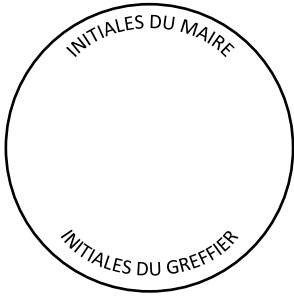
**2025-01-36 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De lever la séance à 20 h 26

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



---

Alain Chapdelaine  
Maire

---

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et  
greffier-trésorier

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Alain Chapdelaine  
Maire